

COMMUNE DE VERSAUGUES
COMPTE RENDU N° 2015/02 DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 2015

L'an deux mil QUINZE, le VENDREDI 27 MARS à VINGT HEURES TRENTE

Le Conseil Municipal de VERSAUGUES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Louis ACCARY, Maire.

Date de Convocation : 19 MARS 2015

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Nombre de Présents : 9 Nombre de Votants : 10

Étaient présents : Louis ACCARY, Maire, Patrick BERLAND, Colette RISSO, Adjoint, Betty CARLI, Martine CHATELLIER, Nathalie KRZEMINSKI, Chantal MERLE, Ludovic DAVID, Daniel BOURGEON, Conseillers Municipaux.

Était absent excusé et représenté : Stéphane MURE qui donne pouvoir à Ludovic DAVID.

Secrétaire de séance : Daniel BOURGEON

Absent : Christophe BORDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

1°) - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE SEANCE

APPROUVE le compte-rendu de la précédente séance en date du 27 février 2015, qui n'appelle aucune remarque ni observation particulière.

2°) - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2015 ET DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2014 :

Après présentation du budget par M. Patrick BERLAND et Mme Colette RISSO, le Conseil

- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents le budget primitif 2015 qui s'équilibre à la somme de 159.620 € en section de fonctionnement et à la somme de 25.929 € en section d'investissement ;

- **APPROUVE** également l'affectation du résultat 2014 : soit 67.747 €

- **DECIDE** de reconduire pour 2015, **sans les augmenter**, malgré les baisses de dotations et augmentations de charges à venir, le taux des taxes directes locales, à savoir :

- Taxe d'habitation = 9.07 %
- Taxe foncière bâti = 1.07 %
- Taxe foncière non bâti = 11.18 %
- CFE = 11.59 %

3°) - VOTE DES SUBVENTIONS : le Conseil décide d'accorder les subventions suivantes :

- ADMR : 170 €
- ARPAGH CHAROLLES : 50 €
- ASSOCIATION FAMILLES CANTON PARAY LE MONIAL : 50 €
- MAISON ST-VINCENT-DE-PAUL : 50 €
- LOISIRS HANDICAP AMITIES : 50 €
- FOOT : 50 € + 400 € *
- PAILLONS BLANCS : 50 €
- SOCIETE MUSICALE ST-YAN : 100 €
- FOYER RURAL MONTCEAUX L'ETOILE : 50€ + 150€ *

* En ce qui concerne le foyer rural de Montceaux ,une subvention exceptionnelle de 150 € sera versée cette année pour fêter les 50 ans de l'association.

* Pour le foot, une subvention a été demandée pour mise aux normes des vestiaires : Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 450 €, uniquement si les travaux sont réalisés. Le versement de la subvention aura lieu au commencement des travaux et éventuellement en 2 fois si les travaux sont réalisés sur 2 ans.

* Pour le restaurant scolaire de SAINT-YAN, la subvention est ajournée dans l'attente de connaître le nombre d'enfants accueillis :

4°) - COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Conseil délibère favorablement, dans les compétences facultatives (construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs , d'équipements de l'enseignement élémentaire et préélémentaires) pour l'ajout de la mention : « **la gestion et le fonctionnement de l'espace Socio-Culturel** ».

5°) - DELEGUE DU SYNDICAT DES EAUX : En raison du départ, pour raisons professionnelles de M. Christophe BORDE, délégué au Syndicat des Eaux du Brionnais , M. Patrick BERLAND est désigné pour le remplacer.

6°) - ACHAT VAISSELLE

L'achat de la vaisselle pour compléter le stock de la salle polyvalente et remplacer la casse a été effectué. La vaisselle a été achetée chez PATAY, entreprise qui avait déjà fourni le stock initial.

7°) - L'ANIMATION POTERIE, prévue pendant les vacances de PAQUES, aura lieu les 25 et 27 avril.

8°) - LA CEREMONIE DU 08 MAI aura lieu le 10 mai à 11 h et sera suivie d'un vin d'honneur. Toute la population est invitée à y participer.

9°) - LE TOUR BERNARD THEVENET passera le samedi 09 mai sur la RD 191 et la RD 158.

10°) - **LA PLANTATION DES FLEURS** est prévue le samedi 16 mai à partir de 9 h. Tous les habitants qui le souhaitent peuvent venir se joindre à l'équipe municipale.

11°) - **TRAVAUX COMMUNAUX DE VOIRIE**: Ils seront confiés à l'Entreprise BOURGEON.

12°) - **L'AMENAGEMENT DE L'ACCES A LA CUISINE DE LA SALLE POLYVALENTE** est prévu à partir du vendredi 10 avril et sera réalisé par les membres du Conseil Municipal et l'employé intercommunal. Les conseillers interviendront avec leur matériel personnel. Les matériaux seront achetés à BRICOMARCHE, à la COOP de SAINT-YAN et chez BOUHET.

13°) - **TRAVAUX REALISES** : Les trous ont été bouchés dans les chemins avec la participation de certains membres du Conseil Municipal et l'employé intercommunal Gilles BALLIGAND. Des gravillons ont été amenés dans le cimetière.

14°) - **LES BANCS** du bourg ont été restaurés. Remerciements à Gérard FARNIER, Jacky LIODENOT et Jean-François CHATELLIER.

Le Prochain Conseil Municipal est fixé au vendredi 29 mai à 20 h 30.

Après avoir répondu à diverses questions des conseillers Municipaux, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 23 h 50.

Le Secrétaire de séance

Daniel BOURGEON

Le Maire

Louis ACCARY